

LES FEMMES ET L'ORDRE NOUVEAU EN BELGIQUE FRANCOPHONE, 1936-1945

LAMYA BEN DJAFFAR*

ALORS QU'ON DISPOSE DE NOMBREUSES ÉTUDES SUR LES FEMMES DANS LES ORGANISATIONS D'EXTRÊME DROITE FLAMANDES¹, QU'IL EXISTE UN IMPORTANT COURANT DE RECHERCHES INTERNATIONALES SUR LES RAPPORTS ENTRE LES FEMMES, LE NAZISME ET LE FASCISME², ON IGNORE PRAATIQUEMENT TOUT DE LEUR RÔLE AU SEIN DU REXISME. SANS PRÉTENDRE ÉPUISER CETTE QUESTION NI CELLE DU REXISME À L'ÉGARD DES FEMMES, CET ARTICLE TENTE DE DÉGAGER LES DIFFÉRENTS DISCOURS TENUS PAR LES DIRIGEANTS REXISTES ET PAR LA PRESSE À PROPOS DE LA 'QUESTION FÉMININE'. IL PRÉSENTE UN APERÇU DES MOUVEMENTS FÉMININS, DEVELOPPÉS SURTOUT PENDANT LA SECONDE GUERRE, AINSI QUE DES ÉLÉMENTS DE PROSOPOGRAPHIE PERMETTANT DE PROPOSER UNE TYPOLOGIE DES MILITANTES REXISTES.

En 1978, l'historienne Hedwige Peemans-Poullet écrivait : "Nous savons peu de choses en ce qui concerne la participation des femmes au mouvement rexiste. On n'a encore jamais soulevé cette question"³. Vingt ans plus tard, ce constat reste d'actualité⁴. Pourtant, la documentation existe, et elle est abondante. La presse d'abord : les journaux et les revues rexistes (*Le Pays réel*, *Rex*, *National-Socialisme*) donnent un bon aperçu de l'idéologie féminine ayant cours dans le mouvement; les organes publiés par les sections locales fournissent de précieux renseignements sur les activités des services sociaux féminins. Les archives judiciaires, principalement les dossiers des procès de

1 HUGUETTE DE BLEECKER, *Vrouwen in de repressie, 1944-1945*, Gand, 1985; LIEVE KAUWENBERGHS, *Een stuk vrouwenbeweging : bijdrage tot de geschiedenis van het Vlaams-national Vrouwenbond (1930-1944)*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, VUB, 1980; BEATRIJS PATROONS, *Een inleidende studie over de vlaams-nationalistische vrouwengroepen in de periode 1920-1945*, Gand, mémoire de licence en Histoire, RUG, 1980.

2 VICTORIA DE GRAZIA, *How Fascism ruled Women : Italy, 1922-1945*, Los Angeles, University of California Press, 1992; GEORGES DUBY & MICHELLE PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 5 : FRANÇOISE THEBAUD (dir.), *Le XXe siècle*, Paris, Plon, 1992; MARTIN DURHAM, "Woman in British Union of fascists, 1932-1940", in TAYLOR & FRANCIS (dir.), *This workingday world : women lives and Culture in Britain 1914-1945*, 1994, p. 101-110; CHRISTINE FAURE (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997; CLAUDIA KOONZ, *Les Mères-Patrie du IIIème Reich. Les femmes et le nazisme*, Lieu Commun, 1989; M.-A. MACCHIOCCHI, "Female Sexuality in Fascist Ideology", in *Feminist Review*, 1979, p. 87-92; ID., *Eléments pour une analyse du fascisme. Séminaire Paris VIII-Vincennes 1974/1978*, (COLLECTION 10/18), Union générale d'édition, 1976; FR. MEUL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996; JILL STEPHENSON, *Women in Nazi Society*, New-York, Barnes & Noble, 1975; ID., *The Nazi Organisation of Women*, Londres, Croom Helm, 1981; RITA THALMANN, *Etre femme sous le IIIème Reich*, Paris, Robert Laffont, 1982; ID., *Femme et Fascisme*, Paris, Tierce, 1986.

3 HEDWIGE PEEMANS-POULLET, "Crise et antiféminisme", in *Les femmes et leurs maîtres - Séminaire Paris VIII - Vincennes*, Paris, 1978, p. 130.

4 On dispose sur le sujet de trois études : HEDWIGE PEEMANS-POULLET, *op. cit.*, p. 130; ID., "Une leçon du rexisme. Peut-être est-il temps encore. Ce qui est sûr c'est qu'il n'y a plus de temps à perdre", in *Chronique féministe*, III.1993, p. 7-15; "Le rexisme et les femmes", in *Les Cahiers du Grif*, n° 14-15, XII.1976, p. 40-48. Signalons également un mémoire de licence, resté inédit : PATRICIA VAN REUSEL, *Vrouwen en fascisme : De rexistische vrouwen- en meisjesorganisaties (1936-1944)*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, VUB, 1981.

militantes ⁵, constituent une source de premier ordre, livrant des informations sur l'organisation du Mouvement féminin rexiste (MFR), les activités des militantes, leur milieu socio-professionnel, leur vie privée. Leur accès demeure néanmoins difficile ⁶, ce qui nous a obligée à travailler sur un échantillonnage de quarante dossiers.

I. La femme selon Rex

Le rexisme se développe dans un contexte général où l'antiféminisme a incontestablement marqué des points. Confronté à une forte instabilité gouvernementale et à la 'crise' du régime parlementaire, en butte à la dépression économique, à la dénatalité, à la démoralisation (selon les catholiques), le pays est travaillé par de vieux démons conservateurs. Sous des habits neufs, le rexisme ne fait rien d'autre que de reprendre l'essentiel du programme traditionaliste de droite, basé sur une stricte répartition des rôles respectifs entre hommes et femmes et une responsabilité accrue des femmes dans la reconstruction morale de la société.

La femme : épouse et mère

Tous les régimes fascistes ont prôné une politique nataliste dans le but de posséder une importante force défensive. Pour les rexistes, le propos relève davantage de préoccupations économiques. Selon Jean Denis, un des idéologues du parti, "le relèvement de la Famille est une condition indispensable au relèvement matériel du pays. Les théories de Malthus sont absolument périmées et il est prouvé par l'expérience que la question de la prospérité d'un peuple se réduit en fin de compte à celle de sa natalité. La limitation des naissances est pour une nation un calcul anti-économique"⁷. La crise économique ne serait donc qu'une conséquence de la dénatalité, engendrant elle-même la sous-consommation.

Différentes mesures sont dès lors prônées pour relancer cette natalité. Les premières sont d'ordre économique. Les rexistes sont favorables à l'instauration d'un salaire familial, calculé sur base d'une famille de deux enfants, lui assurant le minimum vital et un bien-être minimal. Les familles de plus de deux enfants se verraient octroyer d'importantes allocations familiales, financées par une forte contribution prélevée sur les célibataires et les couples sans enfant ⁸.

⁵ Conservés au greffe de la Cour militaire et du Conseil de Guerre.

⁶ Pour les retrouver dans l'ensemble des procès, il faut en effet connaître au préalable le nom de jeune fille des militantes, leur date de naissance et surtout la date du prononcé de justice.

⁷ JEAN DENIS, *Principes rexistes*, Bruxelles, éd. Rex, 1936, p. 89.

⁸ *Idem*, p. 93-96.



- Le chef a.i. de Rex, Matthys, parle le 21 mai 1942 au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles lors d'une commémoration en l'honneur des 'héros' morts au front de l'Est. A droite, une délégation de la Jeunesse féminine. (Photo SOMA-CEGES)

D'autres mesures sont, elles, d'ordre moral. La moralité publique est, ni plus ni moins, assimilée à une question sociale ⁹ et l'Etat a le devoir d'interdire la pornographie, l'accès des mineurs aux dancings et aux cinémas, de réduire la prostitution, d'éviter la promiscuité sur les lieux de travail et dans les habitations ¹⁰.

La mère constitue le pivot de ce relèvement familial. N'est-elle pas, en effet, "l'auteur des foyers unis dans un même amour inébranlable" ¹¹ ? C'est d'elle que dépendent l'éducation des enfants et surtout la préparation des filles à leur futur rôle d'épouse et mère. Les pages du *Pays réel* regorgent d'articles valorisant la fonction maternelle et rappelant sans relâche les tâches et sacrifices qui l'accompagnent. "Vous toutes, mamans, qui avez à tremper ces petites âmes candides, connaissez-vous la beauté, la grandeur de votre tâche ? Qui donc a dit que notre rôle à nous était restreint ? C'est le plus vaste, le plus

⁹ *Idem*, p. 112.

¹⁰ *Idem*, p. 220-221.

¹¹ L. JACOBS, "Les femmes font et défont les ménages", in *Le Pays réel*, 19.II.1939.

étendu qu'il soit. Ces enfants, ces gosses qui s'ébattent sous nos yeux, c'est la génération de demain, c'est à nous, mamans, qu'il appartient d'en faire des hommes, des femmes, c'est à travers l'éducation que nous leur donnerons qu'ils agiront plus tard"¹².

Deux femmes sont données en modèle, la vierge Marie et la reine Astrid. La vierge¹³ est d'ailleurs évoquée à de multiples occasions que ce soit au moment de la célébration de la Noël ou à l'Assomption. Betty Serwir, journaliste à *Rex* et rédactrice de brochures rexistes destinées aux femmes, glorifie, dans un recueil de Noël, la mère de Jésus et à travers elle, toutes les mères¹⁴. Degrelle lui-même rédige, chaque 15 août, un article à la gloire des mères, en première page du *Pays réel*. "Tout vient d'elles.(...) Tout en elles doit rester pur, souverainement clair, parce que leurs petits ne seront jamais que ce qu'elles furent. (...) Les mamans doivent souffrir n'importe quoi pour que leur âme reste belle"¹⁵.

Moins symbolique, moins éthérée, la reine Astrid est l'autre référence, modèle de l'épouse et de la mère, glorifiée par Jean Denis : "Avant toute chose, elle était l'épouse, elle était la mère. Elle jouait auprès du roi son rôle apaisant d'épouse et de mère. (...) Ce qui se trahissait chez la reine, c'était par-dessus tout le sentiment maternel. Elle était plus qu'une mère : elle était une maman"¹⁶.

L'idéologie rexiste s'insère donc assez bien et sans grande originalité dans l'air du temps, mais en poussant à l'extrême certains aspects. Ainsi la lutte contre la contraception et l'avortement devait être engagée par l'Etat qui, au moyen d'une législation pénale très rigoureuse ("la peine de mort contre quiconque serait convaincu d'avoir pratiqué des manoeuvres criminelles"¹⁷) et une police spéciale, détruirait "cette phobie de l'enfant" qui fait aujourd'hui des ravages dans la population¹⁸.

La place de la femme est au foyer

A l'opposé des 'vraies' mères, qui se dévouent tout entières pour leur foyer, il y a aussi les mères indignes : celles dont la frivolité cause la rupture des ménages, et surtout celles qui n'hésitent pas à travailler à l'extérieur alors qu'elles n'y sont pas obligées. Le renvoi des femmes au foyer constitue en effet, avec la politique nataliste, le second point du programme rexiste à l'égard des femmes. En matière de travail féminin, le discours

12 P. TORRENT, "Où est la place de la femme mariée", in *Le Pays réel*, 8.VII.1936.

13 Sous la direction de Léon Degrelle, les éditions Rex avaient déjà publié, suite à l'apparition de la Vierge à Beauraing, deux brochures qui connurent beaucoup de succès.

14 Betty SERWIR, "Mère de Dieu, mère des hommes", in *Noël 1936*, Bruxelles, éd. Rex, 1936, p. 58.

15 Léon DEGRELLE, "Mater", in *Le Pays réel*, 15.8.1939.

16 Jean DENIS, "Elle était maman", in *Soirées* (numéro spécial sur la mort de la Reine), VIII.1935.

17 Id., *Principes rexistes*, p. 176.

18 *Idem*, p. 171.

rexiste se distingue peu de celui prôné par le Parti catholique¹⁹ dont il est issu. Pour les catholiques également, “le travail salarié devrait être transitoire, car une fois mariée, la femme doit se consacrer aux occupations ménagères, aux soins du mari et des enfants, à l’éducation des enfants...”²⁰. Rex ne cache pas cette filiation et tant *Le Pays réel* que *Rex* contiennent de nombreuses références à la propagande et à l’encadrement entrepris dans les milieux ouvriers chrétiens par la JOCF (Jeunesse ouvrière chrétienne féminine).

Les méfaits du travail extérieur des femmes sont dénoncés, et les arguments avancés n’offrent, une fois encore, aucune originalité. Le travail des femmes mariées est condamnable parce qu’il entraîne le chômage des hommes et avilit le salaire masculin : “Le travail des femmes est l’arme la plus sûre que les patrons aient pu obtenir pour le ravalement des salaires masculins”²¹. Il provoque ensuite la dépopulation et la dénatalité. Outre les conséquences néfastes sur la santé de la femme et sur sa fécondité, s’ajoute l’impossibilité pour les hommes, privés d’un emploi, de fonder un foyer. Enfin l’abandon du foyer familial par les mères entraîne inmanquablement la démoralisation de l’ensemble de la famille. “Qu’on examine le problème sous son aspect matériel ou moral ou même social, les conséquences sont partout désastreuses : c’est un véritable ‘crime’²² que de priver les enfants de leur mère. La société payera ce crime tôt ou tard”²³.

Ce discours archiconnu, répété à satiété depuis le 19^e siècle dans les cercles conservateurs, ressemble fort à celui prôné dans les milieux catholiques pendant l’entre-deux-guerres et témoigne de la même opposition à toute émancipation féminine. Toutefois, il revêt, comme chez les catholiques, des accents égalitaires paradoxaux quand il s’agit d’égalité politique.

Suffrage féminin ? suffrage familial ?

D’une manière générale, le suffrage féminin est revendiqué dans les programmes publiés à l’occasion des élections législatives et communales. Cependant, le débat sur l’octroi du suffrage féminin se trouve rarement en première page; la majorité des articles étant de la plume de femmes, ils se retrouvent...à la page féminine! Les premiers articles apparaissent dès la campagne électorale de 1936. Il est intéressant de noter à quel point ces femmes journalistes empruntent le style des discours rexistes : “Heureusement

19 JEAN LOUIS, *Rex et la femme*, Bruxelles, s.d., p. 23.

20 Citation de *La Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, Moniteur des dirigeantes*, n° 12, XII.1927, dans MICHELE STESSEL & GUY ZELIS, “Le travail de la femme mariée en Belgique durant l’entre-deux-guerres : travail salarié ou travail ménager ?”, in LUC COURTOIS, JEAN PIROTTE & FRANÇOISE ROSART (dir.), *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Bruxelles/Louvain-la-Neuve, 1989, p. 69.

21 M. BAILLY, “Le travail des femmes”, in *Le Pays réel*, 19.II.1938.

22 Mot mis en évidence par l’auteur.

23 JEAN LOUIS, *op.cit.*, p. 17.



- Une militante de la Jeunesse légionnaire féminine en uniforme.
(Photo SOMA-CEGES)

pour nous, pensent les politiciens, que les femmes ne votent pas. Dommage, pensons-nous, c'eut été la bombe pour tous les partis ! Ils ne perdent rien pour attendre. On nous trouvera toujours prêtes, s'il s'agit un jour de faire sauter les vestiges du régime actuel"²⁴.

La théorie sur le suffrage des femmes n'est toutefois pas univoque. En effet, si certains rexistes revendiquent le suffrage féminin, d'autres prônent plutôt le suffrage familial. Il n'existe pas UN discours rexiste mais plusieurs. Tous cependant sont mus, non par le désir d'accorder plus d'autonomie à la femme, mais par l'espoir de rallier une partie de l'électorat féminin, que l'on dit sensible aux thèses rexistes et/ou au charme du 'beau Léon'.

Marguerite Inghels²⁵, journaliste au *Pays réel* et fondatrice du MFR durant la Seconde Guerre mondiale, souligne l'importance de ce qu'elle appelle "le programme féministe de Rex"²⁶. Pour elle, ce féminisme vise à "s'occuper de la femme pour la conservation de la société"²⁷. Il n'offre donc rien de comparable avec une conception individualiste et émancipatrice, qui mènerait à une égalité des sexes. Au contraire. Celle-ci est considérée comme une perversion : "C'est non seulement méconnaître son rôle primordial [de la femme] mais encore la rabaisser socialement, lui retirer la dignité et la noblesse qui l'ont accompagnée à travers tant de siècles. (...) Le féminisme de gauche, c'est le pays qui meurt, le poignard communiste dans le cœur"²⁸.

Toutes les journalistes du *Pays réel*, à de rares exceptions près, revendiquent l'élargissement du droit de vote. Mais les avis divergent sur les modalités d'application.

Pour certain(e)s, il s'agit surtout d'un vote lié à la famille [nombreuse]. Il s'agirait d'attribuer une seconde voix aux pères et aux mères de famille d'au moins quatre enfants. "Le vote familial permettra la représentation équitable et exacte des forces

24 LUCE, "Le dessous des cartes", in *Le Pays réel*, 21.V.1936.

25 Marguerite Inghels. Née à Namur le 19 septembre 1917, elle adhère à Rex en 1935. Elle est l'auteur de nombreux articles parus dans *Le Pays réel*, *Rex* et *Voilà*, et de deux romans. Elle travaille quelque temps au Service social de Rex à Bruxelles. Durant la guerre, elle exerce la fonction de secrétaire générale de la Jeunesse rexiste (JR) avant d'être appelée à la direction de Foi dans la Vie. En 1942, elle est nommée à la direction du MFR qu'elle quitte lors de son mariage avec Jules Watelet à la fin de l'année 1942. Elle se retire définitivement du mouvement pour se consacrer à son mari et à ses enfants. Elle sera condamnée le 17 novembre 1947 à trois ans d'emprisonnement. Renseignements provenant du dossier INGHELS Marguerite (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE).

26 MARGUERITE INGHELS, "Démocratie Intégrale. Suffrage universel", in *Le Pays réel*, 12.II.1937.

27 ID., "Il faut s'occuper de la femme pour la conservation du foyer", in *Rex*, 22.X.1937.

28 *Ibidem*.

réelles de la nation”²⁹. En fait, ce suffrage supplémentaire est censé être attribué aux “enfants du peuple”³⁰ qui seront les hommes de demain. C’est donc “justice qu’à travers leurs parents, ils fassent entendre leur voix auprès du régime sous lequel ils devront vivre un jour”³¹.

Mais tous ne comprennent pas de la même manière l’attribution de ce suffrage ‘plural’. Jean Denis lui-même est d’ailleurs assez confus sur ce point. En effet, il commence par proposer l’attribution de ce suffrage au père de famille, bien que cette solution lui semble “peu réalisable actuellement”. Plus loin dans son ouvrage, il suggère “d’accorder une seconde voix à tous les degrés au père et à la mère des familles d’au moins quatre enfants”³². Pour Betty Serwir, cette voix supplémentaire devait être attribuée uniquement aux pères de famille nombreuse; pour Marguerite Inghels, elle devait être accordée à chacun des deux époux.

La guerre, continuité ou changement ?

La guerre ne modifie pas la doctrine. Mais si tous les thèmes anciens sont présents, ils s’inscrivent désormais dans une nouvelle optique, celle de “la fin de l’ère des Etats libéraux et le début d’une vaste révolution qui transformera l’Europe et le monde”³³. Pour la presse féminine rexiste, cette ‘révolution’ signifie, pour les femmes, un retour à la tradition, le fait de renouer avec la vie et les valeurs de nos ancêtres, la fin de cette “effrayante”³⁴ période d’entre-deux-guerres durant laquelle les femmes ont pêché par imitation de l’homme.

Le discours rexiste s’enrichit d’un vocabulaire dont les mots clés sont : sacrifice, abnégation, dévouement. Le message se précise et s’uniformise : “Il importe de réfléchir sur la nécessité de mater sa personnalité, de brimer son égoïsme [...] L’heure est venue du renoncement [...]. A vous, femmes, à qui la vie demande tant et tant de sacrifices dans votre vie privée, de donner l’exemple et d’en poser de nouveaux, dans votre vie sociale. A vous femmes, mères admirables, dont la vie n’est qu’une suite de renoncements, de donner l’exemple aux autres, vous qui le pouvez si bien dans cette voie”³⁵. Ainsi, la relégation de la femme dans la sphère privée devient synonyme de salut public. La femme “niée en tant que sujet, personne autonome, organisatrice de sa propre vie, ... doit être totalement affectée à son rôle de mère et de femme au foyer”³⁶.

29 *Ibidem*.

30 MARGUERITE INGHEL, “Le vote familial”, in *Le Pays réel*, 17.II.1937.

31 *Ibidem*.

32 JEAN DENIS, *Principes rexistes*, p. 104.

33 MARTIN CONWAY, *Degrelle, les années de collaboration*, Ottignies, Quorum, 1994, p. 54.

34 M. BAIX, “L’Ordre nouveau et les femmes”, in *Le Pays réel*, 21.VI.1941.

35 ID., “L’heure du renoncement”, in *Le Pays réel*, 19.XII.1940.

36 HEDWIGE PEEMANS-POULLET, *op. cit.*, p. 45.

La mère est surtout magnifiée dans son rôle d'éducatrice, c'est d'elle que dépend la formation de la jeunesse de demain. Cette fonction est vitale pour l'Etat et pour la communauté tout entière qui doivent dès lors "intervenir pour l'aider dans cette mission importante"³⁷. L'Etat doit fournir une assistance morale et pratique, organiser des fêtes³⁸, cérémonies grandioses que Bailly, chroniqueur social du *Pays réel*, souhaite voir instaurer et qui ne sont pas sans rappeler celles organisées par Mussolini à l'occasion de la journée de la mère et de l'enfant. De manière plus pratique, l'Etat "veillera à entourer la mère d'une aide de tous les jours"³⁹.

Plus aucun article publié au sein du *Pays réel* ne revendique désormais de droits pour les femmes. L'attribution du droit de vote n'est plus à l'ordre du jour : d'ailleurs le terme 'droit' est désormais supplanté par celui de 'devoir'. "Si nous parlons souvent aux femmes de leurs devoirs, presque jamais de leurs droits, c'est que beaucoup d'entre nous n'en ont plus et qu'il ne leur reste que des tâches. Les autres comprennent qu'à l'heure présente, il n'y a plus que des devoirs à revendiquer"⁴⁰.

Quels sont ces devoirs que la femme doit à la société ?

"1. Fonder un foyer pour donner un gîte à l'homme qui travaille(...) Le foyer national-socialiste étant la plus petite unité dont se préoccupe la communauté et non plus l'individu.

2. Donner à la communauté des enfants nombreux, sains et forts, pour la perpétuer et augmenter sa richesse.

3. Participer à des tâches communes et exceptionnelles que la communauté impose aux femmes dans des circonstances extraordinaires.

4. Ne pas être à charge de la communauté lorsqu'on ne réalise pas volontairement ou involontairement, les devoirs idéaux indiqués au 1e et au 2e points"⁴¹.

La femme doit "assumer l'ensemble des charges du foyer" tout en créant "l'harmonie et la joie", "donner des enfants" à son mari et le respecter en ne portant pas "atteinte à son autorité, ni devant ses enfants, ni devant qui que ce soit"⁴². Elle doit aussi pouvoir le remplacer, en cas de maladie, d'accident, de toute absence momentanée ou définitive⁴³.

37 M. BAILLY, "A quand une politique réellement familiale ?", in *Le Pays réel*, 15.VIII.1942.

38 ID., "Quand les mères, chez nous, seront-elles privilégiées ?", in *Le Pays réel*, 19.VIII.1942.

39 *Ibidem*.

40 M. BAIJ, "Chroniques féminines", in *Le Pays réel*, 5.II.1941.

41 Cours pour les jeunes filles de Foi dans la Vie, s.d. (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier INGHELS Marguerite, farde Documentation, n° 12)

42 *Ibidem*.

43 *Ibidem*.



- Le 4 avril 1942, départ d'un premier contingent du Bataillon féminin pour le front de l'Est. Au centre, Jeanne Debeaune, les bras fleuris. Les jeunes femmes du premier contingent quittent Bruxelles en tenue rexiste. Les suivantes partiront dans leur tenue de la DRK.
(Photo SOMA-CEGES)

La vie de la femme est rythmée par trois périodes : l'enfance, l'adolescence, le mariage. Durant les deux premières, l'Etat doit lui procurer une éducation physique et intellectuelle suffisante pour qu'elle puisse accomplir ses devoirs vis-à-vis de la société, de son mari et de ses enfants. Lorsqu'elle fondera un foyer, il s'agira de la protéger en imposant à son mari de la traiter avec justice et considération, et de lui être fidèle⁴⁴. L'époux devra l'aider dans les tâches "qui dépassent ses possibilités et sa force"⁴⁵, la protéger contre le destin, c'est-à-dire "contre la faim, le froid, les maladies, toutes les rigueurs de la vie et contre les influences qui pourraient la détourner de ses devoirs nationaux-socialistes, ainsi que de mère et d'épouse"⁴⁶. Il devra lui manifester du respect et lui fournir de temps en temps des distractions et des joies.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ *Ibidem*.

Les jeunes filles sont l'objet de nombreuses préoccupations. C'est elles qu'il importe avant tout de convaincre "que la maternité est un sacerdoce, que donner la vie ne doit pas être un accident regrettable mais le but du mariage, une des plus hautes satisfactions de l'existence, une des meilleures garanties du bonheur conjugal"⁴⁷. Les jeunes femmes de demain ne doivent donc pas s'astreindre à de trop longues études qui les détourneraient de leur futur rôle. L'Italie et l'Allemagne sont montrées en exemple en matière d'éducation de la jeunesse et Bailly se base sur l'*Arbeitsdienst* (Service du Travail) pour proposer des réformes en matière d'éducation des filles.

La question du travail des femmes demeure un sujet de préoccupation. Trois études sur les conditions de travail des femmes sont menées dans différents secteurs. La première, dirigée par Bailly, débute en janvier 1943 par un article dont le titre, "Comment résoudre-t-on le problème ?"⁴⁸ est révélateur. Les deux autres enquêtes se contentent de constater la situation des femmes au travail à travers différentes professions. L'opinion des rexistes à ce propos n'a guère changé, mais elle s'inscrit désormais dans une perspective nouvelle : dès que l'Ordre nouveau sera instauré, plus aucune femme mariée ne travaillera. Grâce au salaire familial et au montant plus élevé des allocations familiales, le père de famille pourra gagner la vie de "la cellule sociale dont il est le chef"⁴⁹. Le programme rexiste prévoit de supprimer les allocations familiales pour le premier et le deuxième enfant, de manière à engranger des bénéfices substantiels, redistribués aux pères de familles nombreuses qui en seront les seuls bénéficiaires. Ainsi la femme réintégrera sa place au foyer et ne compromettra plus sa "santé et par conséquent celle de la race"⁵⁰. Pour Jean Denis, "la conscience raciale est une condition absolument indispensable pour la pérennité de notre civilisation et pour la permanence de notre peuple. Car sans conscience raciale, les familles deviennent stériles ou cessent même d'exister, et sans familles fécondes, la nation, l'Etat, la civilisation qu'il représente et qu'il maintient périclitent à leur tour"⁵¹.

Le thème de la guerre est lui aussi présent dans la "Chronique féminine" du *Pays réel*. En dehors des articles consacrés à la 'débrouille' en matière d'habillement et d'alimentation, de nombreux articles traitent de la difficulté de vivre sans l'être aimé, des angoisses pour sa survie. La création de la Légion Wallonie plonge des centaines de foyers dans l'inquiétude. Mais lors du départ du mari ou du fils, la femme ne doit pas se laisser submerger par une sensibilité exagérée. Au contraire : les hommes "doivent avoir senti le courage des femmes, tendu comme un arc qui ne fléchira, que la flèche

47 M. BAILLY "Former la jeune fille à ses devoirs de mère", in *Le Pays réel*, 18.VIII.1942.

48 ID., "Comment résoudre-t-on le problème ?", in *Le Pays réel*, 8.I.1943.

49 ID., "Allocations familiales et salaire familial", in *Le Pays réel*, 8.X.1942.

50 ID., "Comment résoudre-t-on ...".

51 Jean DENIS "La stabilité familiale", in *Le Pays réel*, 9.I.1943.

bien lancée”⁵². Les journalistes véhiculent à travers différents articles l'idée que les femmes assument en quelque sorte “la paix dans la guerre”⁵³. Elles “constituent ce front qui dans l'imagination des hommes est l'allégorie de ce qu'ils défendent. Elles doivent créer cette paix à l'intérieur, qui est aussi nécessaire aux soldats que l'indispensable. Tous leurs efforts doivent être dirigés dans ce but. Il est stupide de croire qu'un homme peut éprouver quelque réconfort à voir passer une brigade féminine manier la DCA. Mais ceux qui ont été à la guerre, vous diront comme leur était précieuse la pensée que leur maison, que leurs affaires n'allaient pas à la dérive, que leurs champs ondulaient de belles moissons”⁵⁴.

II. L'organisation des femmes rexistes

Une difficile structuration

Avant l'invasion de la Belgique, les femmes rexistes ne bénéficient pratiquement pas de structure d'encadrement hiérarchisée. Elles exercent leurs activités au sein de services sociaux qui s'occupent principalement de bienfaisance et de journées récréatives pour enfants défavorisés. Les jeunes filles sont groupées au sein des Cadres actifs de Propagande féminine, dont le but est de diffuser l'idéal rexiste par la vente de journaux et brochures, et de recueillir les adhésions de nouveaux membres.

L'activité des services sociaux s'interrompt durant la période de neutralité et les quelques mois qui suivent l'invasion du territoire belge par les troupes allemandes. Dès novembre 1940, elle reprend, mais de manière fort anarchique. Ce sont les rexistes flamandes qui semblent donner le signal, collaborant notamment à l'action du Secours d'Hiver⁵⁵. En août 1941, le *Pays réel* annonce la mise sur pied d'un nouveau Service social, organisme indépendant dont “l'action s'étendra à toutes les formes de la solidarité et de l'assistance sociale”⁵⁶. Cependant, il faut attendre juin 1942 pour que la création du Mouvement féminin soit annoncée officiellement.

Foi dans la Vie

Afin de répondre aux besoins des filles plus âgées, John Hagemans, prévôt de la Jeunesse rexiste et Suzanne Lagneaux, prévote de la Jeunesse rexiste féminine, proposent de créer Foi dans la Vie, une nouvelle organisation destinée aux jeunes filles et jeunes femmes de dix-huit à vingt-cinq ans. Suzanne Lagneaux est une Carolorégienne de 22

52 M. BAIX, “Les femmes et la guerre”, in *Le Pays réel*, 20.VII.1941.

53 *Ibidem*.

54 *Ibidem*.

55 “Dans le Mouvement”, in *Le Pays réel*, 19.XII.1940.

56 “Chronique du Mouvement”, in *Le Pays réel*, 5.VIII.1941.



- Départ de Bruxelles d'un contingent d'infirmières engagées à la DRK.
(Photo SOMA-CEGES)

ans, fille d'un rexiste de la première heure, élevée dans le 'sérail', et qui avant guerre a effectué de nombreux voyages en Allemagne, en Italie, en Espagne. En octobre 1941, elle épouse un officier de la *Wehrmacht*⁵⁷ et quitte dès ce moment ses fonctions au sein de Rex.

La nouvelle association, Foi dans la Vie, est créée officiellement en novembre 1941 et placée sous la direction de Marguerite Inghels. "Son but est de préparer soigneusement les jeunes filles à leurs tâches de femmes et de rexistes. Ces tâches consistent dans une participation très active à la vie de la Nation et se traduisent dans la pratique par une double action : la première de caractère social, et la deuxième de caractère politique"⁵⁸. Foi dans la Vie devait fournir des cadres pour les organisations de jeunesses féminines et pour les nouveaux services sociaux. Il fallait remplir certaines conditions physiques et intellectuelles pour y adhérer. Les aspirantes étaient soumises tous les trois mois à des contrôles de connaissance sur des matières fort diverses : histoire, économie politique et sociale... Elles complétaient leur formation par des cours de préparation au mariage (cuisine, économie ménagère), de puériculture, d'action sociale ainsi que par du sport⁵⁹. Leur brevet de cheftaine obtenu, elles étaient dirigées, en fonction de leurs aspirations et de leurs compétences, vers l'un ou l'autre de ces groupes : le Contingent Corps de Travail féminin, service "tout désigné pour les jeunes filles qui aimaient le travail au grand air et désiraient collaborer à l'édification d'une oeuvre nationale sous le signe du travail"⁶⁰; le Contingent Bien-Etre du Peuple, pour celles qui "aiment se dévouer à l'enfance et veulent apporter leur collaboration à des institutions consacrées à la mère et à l'enfant et conçues dans le plus pur esprit national-socialiste"⁶¹; le Recrutement spécial, qui maintient une réserve de jeunes filles toujours prêtes à se mettre à l'entière disposition du chef; le Bataillon féminin de la Croix-Rouge Wallonie, à partir de sa création en 1943⁶².

57 Suzanne Lagneaux. Née à Charleroi le 26 mai 1919, elle épouse un officier de la *Wehrmacht* en octobre 1941 et quitte dès lors ses fonctions au sein de Rex. A la Libération, elle rejoint, en Suisse, la famille de son mari et est jugée par défaut au procès des dirigeantes rexistes. Renseignements provenant de : PV Gendarmerie, 12.VII.1945 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier LAGNEAUX Suzanne*, farde Instruction, n° 104).

58 "Foi dans la Vie : une nouvelle création rexiste", in *Le Pays réel*, 13.XI.1941.

59 *Ibidem*.

60 CEGES, *Documentation Jans*, n° 276.

61 *Ibidem*.

62 *Ibidem*.

Le MFR

Mais au début de 1942, les femmes rexistes ne sont toujours pas encadrées dans une structure centralisée. C'est pour remédier à cette situation que le Mouvement féminin rexiste (MFR) est fondé en avril 1942⁶³. Il est placé sous la dépendance de Matthys, chef a.i. du mouvement rexiste, et pour la participation culturelle⁶⁴, de Jean Denis. A sa tête, Marguerite Inghels, déjà cheftaine de Foi dans la Vie, mène une importante campagne d'information⁶⁵ et de recrutement. Mais elle se décharge progressivement de ses fonctions au MFR au profit de la cheftaine de Bruxelles, Renée Demeter⁶⁶. En décembre 1942, elle quitte définitivement le mouvement pour se consacrer à sa famille.

Renée Demeter est, elle, d'une autre stature. Plus âgée que Inghels ou Lagneaux (en 1942 les trois femmes ont respectivement 44, 25 et 23 ans), cette ancienne institutrice est une convaincue. Rexiste depuis 1936, elle restera à la tête du MFR jusqu'à la fin de la guerre et prendra une part active à la création du Bataillon féminin. Sa fille Annie, s'engage d'ailleurs comme infirmière au sein de la *Deutsches Rotes Kreuz (DRK)*.

La démission de Marguerite Inghels s'accompagne de nombreux remaniements au sein du MFR. Jean Denis est chargé de le contrôler discrètement tout en entretenant de nombreux contacts avec Renée Demeter. Mais ces contacts sont éphémères. Il s'en explique lors de son interrogatoire à la Libération : "...avant Madame Demeter, les cheftaines du Mouvement féminin avaient tendance à grossir leur rôle, et à plastronner. La première mesure que j'ai préconisée, a été de suspendre l'activité du Mouvement féminin, et de supprimer les titres de cheftaines, que nous avons remplacés par celui de 'déléguée'. (...) Afin de diminuer l'activité du Mouvement féminin, nous avons instauré des cours généraux qu'ont dû suivre obligatoirement les déléguées. Ces cours ont surtout été instaurés à Bruxelles, et ont permis de freiner l'activité durant six mois"⁶⁷.

Sous la houlette de Renée Demeter, qui entendait "rendre aux femmes leur esprit de féminité et la conscience de leur devoir"⁶⁸, le MFR est composé d'un état-major, subdivisé lui-même en trois services : le Service Layette, l'un des plus actifs du MFR : les membres récoltent du linge à travers le pays afin de composer des layettes destinées aux mères

63 PV interrogatoire, 22.VII.1947 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier INGHELS Marguerite*, farde Instruction, n° 116).

64 *Ibidem*.

65 GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier INGHELS Marguerite*, farde Instruction, n° 111.

66 Renée Demeter, née Bodart le 29 août 1898 à Falmignoul, épouse d'Edgard Demeter dont elle eut une fille, Annie. Elle tissa des liens avec les inspectrices allemandes détachées en Belgique. A la Libération, elle quitta la Belgique pour l'Allemagne où elle tenta de remettre sur pied le MFR. Malgré l'autorisation de Degrelle, Collard réussit à l'en empêcher. Elle fut jugée et condamnée à vingt ans de prison. Renseignements provenant du *dossier BODART Renée* (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE).

67 PV Sûreté de l'Etat, 3.IV.1947 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier BODART Renée*, farde Instruction, n° 72).

68 PV interrogatoire, 19.V.1947 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier BODART Renée*, farde Instruction, n° 95).

rexistes; le Service éducatif, chargé de rédiger des cours ou syllabus en collaboration avec le Département culturel et de les envoyer aux délégués des cercles. Ce service s'occupe aussi des cinq écoles de formation de cheftaines (Bruxelles-Liège-Mons-Charleroi-La Louvière) et d'une section bibliothèque; le Service administratif, chargé du courrier et autres tâches d'ordre administratif⁶⁹. Ces différents services, ainsi que Solidarité légionnaire fondé en août 1941 pour apporter aide matérielle et réconfort moral aux familles de légionnaires, sont rattachés au MFR.

Début 1943, Degrelle annonce la création du Bataillon féminin de la Croix-Rouge Wallonie, en souvenir des combats de Gromawaja Balka où la Légion Wallonie s'était distinguée⁷⁰. Le MFR contribue à ce projet. Les jeunes Wallonnes qui s'engagent dans ce Bataillon devaient être affectées au service de la Légion Wallonie, mais dès l'origine, les autorités allemandes dérogent à cet accord. Or les buts de cette nouvelle section avaient été clairement indiqués. Il s'agissait d'une part d'organiser "la contribution féminine de notre peuple au salut de l'Europe...", d'autre part de former "une élite de jeunes femmes, qui, par leur activité au sein de la DRK auront acquis une haute conscience européenne, une fermeté de caractère à toute épreuve et une habitude profonde du service et du sacrifice. Cette élite de jeunes femmes est nécessaire à l'avenir de notre peuple. Ce sont elles qui assumeront demain les tâches qui incombent au Mouvement féminin, dans le plus pur esprit national-socialiste"⁷¹.

Victor Matthys et Jean Denis tentent de s'opposer à la mainmise allemande, mais trop tard. Les premières entrevues entre Degrelle et les autorités occupantes ont lieu au début du mois de février. On décide d'envoyer en Allemagne, dans la quinzaine, une vingtaine de jeunes femmes rexistes pour y recevoir une formation de base. A la fin de ce séjour, elles obtiendront le titre de cheftaine et pourront former à leur tour les nouvelles recrues. Elles doivent s'engager pour deux ans et prêter serment au *Führer*, le *Reich* prenant à sa charge le logement, la nourriture, ainsi qu'un salaire de 45 *Reichsmark*.

Lors des pourparlers, Degrelle avait avancé le chiffre de cinq cents recrues wallonnes. Cette estimation est revue à la baisse par Jeanne Biltrays, née Debeaune⁷², désignée comme cheftaine générale du Bataillon féminin. Le premier contingent de vingt jeunes filles rexistes quitte Bruxelles le 2 avril. Mais Biltrays rentre en Belgique début juin, donc plus tôt que prévu, et démissionne de ses fonctions⁷³. A partir de ce moment, Renée Demeter en assume la direction.

69 *Ibidem*.

70 Règlement, s.d. (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier BODART Renée, farde Documentation DRK, n° 34).

71 "Ordres et communiqués", in *National Socialisme*, 15.V.1943.

72 Lettre de Bauman, 10.II.1943 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier BODART Renée, farde Documentation DRK, n° 60).

73 PV Sûreté de l'Etat, 2.IV.1947 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier DEBEAUNE Jeanne, farde Informations, n° 17).



• Départ de Bruxelles d'un contingent d'infirmières engagées à la DRK.
(Photo SOMA-CEGES)

A la suite de désaccords avec les autorités allemandes et de réclamations formulées par les parents des jeunes aspirantes⁷⁴, les modalités de recrutement de Wallonnes au sein de la DRK sont modifiées. Les *Ersatzkommandos* de la *Waffen SS*, dirigés pour la Wallonie par Lassois, sont chargés des engagements et de l'examen des candidates tandis que la Croix-Rouge allemande, sous la direction du Dr. Klein, est compétente pour l'orientation technique et professionnelle. Mais sous l'influence de Schindlemayer⁷⁵, les attributions du MFR sont rabotées, se limitant désormais à l'acceptation et à la transmission des demandes aux deux organismes précités, et à la vérification des aptitudes morales et politiques des aspirantes rexistes⁷⁶. Schindlemayer avait en effet découvert que la

74 Le MFR avait reçu de nombreuses plaintes des parents de jeunes filles du premier contingent. Celles-ci devaient normalement effectuer un stage de six mois et être considérées comme des aspirantes infirmières. Ce contrat n'était pas respecté. De plus, elles avaient subi un examen gynécologique approfondi, considéré comme humiliant.

75 Schindlemayer. Chef de l'*Ersatzkommando Flandern u. Wallonien* de la *Waffen SS*.

76 Directives concernant l'engagement d'assistantes wallonnes volontaires pour la Croix-Rouge allemande, 30. VII.1943 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier *BODART Renée*, farde Documentation DRK, n° 78).

direction du MFR freinait les candidatures et avait tendance à conserver les meilleurs éléments pour ses propres missions spéciales et postes de responsabilité ⁷⁷.

Il n'y eut que peu de propagande en faveur de la DRK au sein du mouvement rexiste. Seules quelques lignes, une photo annonçaient discrètement dans *Le Pays réel* le départ de nouveaux contingents. Il est difficile de déterminer le nombre exact de jeunes femmes qui s'engagèrent au sein de la DRK. La Sûreté de l'Etat a avancé les chiffres de trois à cinq cents volontaires ⁷⁸, ce qui semble exagéré. L'estimation de Martin Conway, - une centaine -, se rapproche davantage des calculs que nous avons pu effectuer.

Des luttes d'influence au sein du mouvement

Afin d'assurer leur prépondérance parmi les milieux de la collaboration, les rexistes tentent de prendre le contrôle d'autres organisations sociales comme par exemple, à la fin de 1943, les Maisons du Bien-être du Peuple et les Maisons wallonnes. Les Maisons du Bien-être du Peuple dont le personnel, à l'exception de la direction, est composé principalement de femmes, apportent aide et réconfort aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux mères de famille. Des jardins d'enfants et des services d'assistance et de consultation pour les mères et leurs enfants sont ouverts en Wallonie ⁷⁹. Les Maisons wallonnes, elles, s'adressent à un tout autre public, les familles des travailleurs wallons séjournant en Allemagne. Le personnel fournit quotidiennement des repas aux personnes âgées et les héberge les jours de grand froid. Les enfants des travailleurs wallons sont pris en charge dans différentes infrastructures, crèches, plaines de jeux, vacances au grand air...

Par ailleurs, il s'agit aussi de limiter l'autonomie du mouvement féminin, d'autant plus que, sous l'influence croissante des déléguées de l'Association des Femmes allemandes, Mmes Von Riedesel et Schneider, Renée Demeter est de plus en plus persuadée qu'il faut maintenir l'indépendance du MFR vis-à-vis du parti et que le mouvement féminin doit disposer d'une plus grande liberté d'action. Sous la pression des deux déléguées allemandes auprès de Junclaus, représentant de Himler en Belgique, Matthys est sommé de suspendre le lien de dépendance unissant le MFR au Département culturel ⁸⁰.

En réaction, le directeur de l'état-major de Rex, Collard, et Matthys, décident de restructurer le MFR afin de couper court à ses velléités d'indépendance. Pour écarter

⁷⁷ Note de Schindlemayer, 14.VII.1943 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier *BODART Renée*, farde Documentation DRK, n° 67).

⁷⁸ Copie d'un rapport émanant de la Sûreté de l'Etat, 7.XI.1945 (GREFFE DU CONSEIL DE GUERRE, dossier *PIERARD Fernande*, farde Documentation, n° 7).

⁷⁹ MARTIN CONWAY, *op.cit.*, p. 218.; H. DETISTE, "Bien-être du peuple !", in *Le Pays réel*, 20.XI.1943.

⁸⁰ Déposition de témoin, 18.VII.1947 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier *BODART Renée*, farde Instruction, n° 110).

Renée Demeter de la direction, Matthys et Collard décentralisent les responsabilités : Renée Demeter conserve la tête du Mouvement féminin mais Jeanne Raty, la soeur de Léon Degrelle, se voit confier la direction des Organisations féminines wallonnes (OFW) et Huguette Defoiche, les Services spécialisés⁸¹. Cette dernière, régente et fille de rexiste, avait adhéré au mouvement en 1943, à l'âge de 18 ans, et avait séjourné en Allemagne pour se documenter sur l'*Arbeitsdienst*. Considérée comme un "brillant élément", elle sera nommée à la tête de l'Ecole Marie de Bourgogne, après avoir épousé Louis Collard en 1944.

La réorganisation du MFR s'inscrit dans la série de modifications entreprises en ce début d'année 1944 par Rex, pour aboutir à une structure plus hiérarchisée⁸². Afin de soustraire à l'influence de Renée Demeter de nombreuses jeunes femmes susceptibles de s'engager à la DRK, Jean Denis a l'idée, à la fin de 1943, de créer une école dont le but est d'attirer les éventuelles candidates et leur donner une formation plus spécialisée que celle prodiguée par Foi dans la Vie, qui avait servi de vivier lors des premiers recrutements pour la DRK. Cette école est fondée en 1944 sous le nom de Ecole Marie de Bourgogne et Huguette Defoiche, qui avait collaboré à son édification, est nommée première cheftaine. Elle a sous ses ordres trois autres cheftaines, donnant des cours de formation morale et intellectuelle, de formation pratique et ménagère, et de sports. Située à Genval, l'école s'adresse aux jeunes filles et jeunes femmes âgées de dix-huit à vingt-cinq ans, recrutées auprès des Jeunesses Légionnaires féminines et de Foi dans la Vie⁸³.

Comme dans tous les mouvements totalitaires, la hiérarchie mise en place tient compte du sexe et de l'âge. L'encadrement des filles et des jeunes filles rexistes est plus précoce que celui des aînées. Dès décembre 1941, la Jeunesse rexiste féminine est fondée sur le modèle des organisations de jeunesse allemande, espagnole et italienne mais en s'adaptant "à nos moeurs, à nos conceptions et à notre âme belge"⁸⁴.

Suzanne Lagneaux est placée à la direction de la JRF, composée des Compagnes rieuses (de 8 à 12 ans), des Compagnes servantes (de 12 à 16 ans), des Amazones franches (de 16 à 18 ans) et des Amazones (18 à 21 ans). Par des causeries, des jeux et des travaux, les cheftaines doivent former les jeunes filles rexistes à "leur rôle futur de ménagère,

81 Huguette Defoiche. Née le 29 mai 1925 à Bohan-sur-Semois, elle suit les cours de régendat à Bruxelles et est membre de Foi dans la Vie. Après la guerre, elle est rapatriée en Belgique et condamnée à cinq ans de détention. Renseignements provenant du *dossier DEFOICHE Huguette* (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE).

82 MARTIN CONWAY, *op.cit.*, p. 250-251.

83 PV d'interrogatoire, 21.XII.1946 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, *dossier DEFOICHE Huguette*, farde Instruction, n° 91).

84 "Suzanne Lagneaux, nommée à la direction de nos 'Jeunesses Féminines', nous expose ses projets", in *Le Pays réel*, 25.XII.1940.

d'épouse et de mère"⁸⁵. La danse, le chant et le sport complètent leurs activités, dans la perspective de former une jeunesse saine et équilibrée.

La JRF rencontre un certain succès dans les grandes agglomérations urbaines, et surtout à Bruxelles où se trouve le siège de la prévôté. Les aînées organisent de nombreux camps et effectuent de multiples voyages en Allemagne, toujours dans l'optique de prendre contact avec les organisations de jeunesse allemandes et de rencontrer leurs membres.

Lors du départ de la prévôté, les JRF fusionnent avec les JRM (Jeunesses rexistes masculines). La section féminine s'appelle désormais Jeunesse féminine. Un slogan unique est adopté, qui met l'accent, comme il se doit, sur les qualités de dévouement et d'abnégation des filles. En avril 1943, la JF subit une nouvelle réorganisation et adopte définitivement le nom de Jeunesse légionnaire féminine. La JLF redevient autonome de la JLM (Jeunesse légionnaire masculine). Durant cette période, elle se spécialise davantage, se structure et se hiérarchise. Mais son but demeure identique : former "les dignes compagnes de nos révolutionnaires qui demain feront le pays"⁸⁶. Si les activités ne changent pas, en revanche, le discours et la forme sont de plus en plus calqués sur le modèle de la jeunesse hitlérienne.

III. La composition sociale du Mouvement

De quel milieu social venaient ces femmes qui ont adhéré au MFR ? Quelles furent leurs motivations ? Quelles furent la nature et la portée de leur collaboration ?

Pour tenter de dégager une typologie, toute provisoire, de la collaboration rexiste féminine, diverses sources ont été confrontées. Les dossiers et les extraits de jugements publiés au *Moniteur belge* ont été comparés aux données recueillies par L. De Bray⁸⁷, inspectrice du Service social au ministère de la Justice, sur base d'un échantillon de 48 femmes condamnées pour incivisme, et à celles publiées par H. Bekaert⁸⁸, procureur général près la Cour d'Appel de Gand. Ce dernier s'est basé sur une étude menée par De Bock, avocate à Gand et licenciée en criminologie de l'Université de la même ville, qui a dressé le portrait social de 230 femmes internées au Centre de Gand et plus particulièrement celui de 100 inciviques censées être représentatives⁸⁹.

⁸⁵ *Ibidem*.

⁸⁶ J. DEMARCEAU, "Jeunesse Légionnaire Féminine," in *Le Pays réel*, 13.XI.1943.

⁸⁷ L. DE BRAY, "Le milieu familial des condamnés pour incivisme", in *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, Bruxelles, VII.1947, p. 889- 923.

⁸⁸ HERMANN BEKAERT, "Problèmes sociaux de l'incivisme", in *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, XII.1946, p. 203-232.

⁸⁹ *Idem*, p. 207.

A la libération ou à leur retour d'Allemagne, de nombreuses rexistes sont arrêtées, jugées et inculpées pour avoir adhéré activement ou passivement à Rex. Selon le degré de participation, elles subissent des peines allant de la déchéance des droits civils (art. 123bis du Code pénal) à vingt ans d'emprisonnement. Les membres actives du mouvement comparaissent devant les Conseils de Guerre et sont jugées en vertu de l'article 118bis du Code pénal qui "punissait le fait de servir la politique ou les desseins de l'ennemi, la participation à la transformation par l'ennemi d'institutions ou d'organisations légales, le fait d'ébranler la fidélité des citoyens envers le Roi et l'Etat"⁹⁰. Celles qui se sont engagées comme infirmières sont passibles de l'art. 113 du Code pénal, réprimant la collaboration militaire, pour avoir "étant Belge, porté les armes contre la Belgique ou ses alliés, à savoir en tant qu'infirmière civile au service de la DRK"⁹¹.

Age et état civil

De notre enquête, il ressort que plus de la moitié des femmes rexistes sont jeunes : 68,3 % d'entre elles ont moins de 30 ans en 1945. Si l'on ne prend en compte que les informations tirées des dossiers, le pourcentage s'élève même à 78 %. Un tel résultat s'explique en partie par les origines du rexisme mais aussi par l'intérêt tout particulier que les rexistes ont porté aux jeunes en les encadrant dans des mouvements spécifiques. Il est à noter que De Bock (mais dans une mesure nettement moindre, 52,5 %) constate aussi ce jeune âge pour les inciviques internées à Gand⁹². Quant aux femmes âgées de 31 à 50 ans, elles constituent, selon nos sources, 21,8 % de l'ensemble des rexistes condamnées (17,6 % si l'on ne considère que les dossiers consultés). Dans cette catégorie se retrouvent principalement les dirigeantes, les assistantes de Renée Demeter et les déléguées de cercles du MFR.

En raison de leur jeunesse, la majorité des rexistes condamnées (53 %) ne sont pas mariées. Mais l'écart avec les femmes mariées (41,2 %) n'est pas très marqué. Nous avons en outre dénombré deux veuves et deux femmes séparées de leur époux. L'étude de De Bray rejoint ces constatations⁹³. Mais l'enquête de De Bock présente, elle, des résultats inverses : on y recense 50 % de femmes mariées et 40 % de célibataires⁹⁴. Ce dernier résultat doit davantage refléter la réalité : en effet, dans notre échantillon, les jeunes femmes sont surreprésentées en raison du procès des cheftaines rexistes de Namur qui sont toutes âgées de moins de vingt-cinq ans.

90 *Idem*, p. 209

91 GREFFE DU CONSEIL DE GUERRE, dossier *LERMINIAUX Ghislaine*.

92 HERMANN BEKAERT, *op. cit.*, p. 222.

93 L. DE BRAY, *op. cit.*, p. 918.

94 HERMANN BEKAERT, *op. cit.*, p. 223.



- Lors d'un voyage à Stuttgart en Allemagne en juin 1943 : une jeune fille de la Jeunesse légionnaire féminine entourée d'une Norvégienne et de deux militantes du *Bund Deutscher Mädel* en uniforme. (Photo SOMA-CEGES)

Profession

En revanche, les trois résultats concordent sur les professions le plus souvent exercées par les femmes inciviques. On trouve parmi elles une importante minorité de femmes 'au foyer', n'exerçant aucune profession rémunérée (près de 40 %). Mais il est symptomatique de constater que la majorité, soit 60 %, sont des femmes au travail, ce qui est peu compatible avec l'idéologie d'Ordre nouveau et ses thèses défavorables au travail féminin ! Parmi celles-ci, nous dénombrons 20,6% d'employées, 7,9 % d'institutrices, 6,3 % de couturières et 4,7 % d'étudiantes. Les autres professions recensées sont les suivantes : professeurs dans l'enseignement secondaire (3,2 %), infirmières (3,2 %), commerçantes (3,2 %), servantes (3,2 %), gouvernantes (3,2 %), demoiselles de magasin (1,6 %), fonctionnaires (1,6 %), artistes (1,6 %).

Milieu social

Le milieu social a été déduit de la profession des parents, de celle des rexistes actives et des études que ces dernières ont effectuées. Toutefois, ces mentions ne se retrouvent pas dans tous les dossiers, ce qui réduit notre échantillonnage à 25 dossiers. Comme par ailleurs, ceux-ci concernaient surtout des cadres du mouvement, le niveau est probablement plus

élevé que pour l'ensemble des femmes rexistes. Toutefois, les résultats nous informent sur le niveau social des dirigeantes du MFR et des Jeunesses féminines rexistes.

Sur les 25 femmes envisagées, 12 (48 %) ont effectué des études supérieures, 7 (28 %) ont terminé l'enseignement secondaire et 3 (12 %) le secondaire inférieur. Trois (12 %) ont arrêté leur parcours scolaire à l'école primaire. Près de la moitié ont suivi les cours de régentat ou de l'École normale : on les retrouve soit comme enseignantes, soit comme personnes sans profession. C'est le mariage qui les incite, le plus souvent, à se retirer de la vie professionnelle ce qui est, cette fois, en accord avec l'idéologie rexiste.

La composition du mouvement féminin semble différente de celle présentée par Alain Colignon⁹⁵ et Danielle Wallef⁹⁶ pour le rexisme. Les femmes rencontrées dans notre étude sont généralement issues des classes moyennes et jamais de milieux d'agriculteurs, d'artisans ou d'ouvriers. L'absence de population rurale peut s'expliquer par les zones géographiques étudiées, qui sont essentiellement les grandes agglomérations urbaines. Parmi les pères des femmes rexistes, les fonctionnaires (33,2 %), les commerçants (19 %), les employés (19 %), les membres des professions libérales et les cadres (14,4 %) sont les plus nombreux. Les mères, d'une manière générale, n'exercent pas de profession, à l'exception de deux institutrices et de deux commerçantes.

Ces résultats tranchent avec ceux présentés par De Bock. En effet, les pères des femmes détenues au Centre de Gand proviennent surtout des classes laborieuses (55 %), mais aussi des mondes rural (25%) et commerçant (22%)⁹⁷. Ces variations s'expliquent aisément par le fait que notre échantillon porte principalement sur des femmes ayant occupé des postes relativement importants au sein du mouvement. De Bock note en outre que les familles collaboratrices comptent davantage d'enfants⁹⁸. Plus de 60 % d'entre elles sont composées de 4 enfants et plus, ce qui ne s'est pas confirmé dans notre enquête.

Presque toutes les femmes rencontrées dans notre enquête proviennent d'une famille rexiste. Le plus souvent (dans 73,7 % des cas), elle ont adhéré au mouvement et exercé des fonctions sous l'influence d'un ou de plusieurs membres de leur famille, généralement leur père ou leur mari. Inversement, certaines femmes ont tenté de s'opposer à l'enrôlement de leurs enfants dans les Jeunesses, mais sans grand succès⁹⁹.

95 ALAIN COLIGNON, "Le rexisme, un pré-poujadisme", in *De l'avant à l'après-guerre. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, De Boeck-Université, 1994, p. 41-77.

96 DANIELLE WALLEF, "The Composition of Christus Rex", in *Who were the fascists. Social Roots of European, Bergen/Oslo/Troms, Universtforloget*, 1980, p. 517-523.

97 HERMANN BEKAERT, *op. cit.*, p. 226.

98 *Ibidem*.

99 Copie interrogatoire Adam, épouse Lelarge, 15.V.1945 (GREFFE DE LA COUR MILITAIRE, dossier LELARGE Adèle, farde Instruction, 10/1).

Se dégage ainsi une typologie, qui répond au schéma suivant : le père dirige une section locale ou exerce une fonction d'importance moyenne au sein du mouvement, la mère est déléguée pour Solidarité légionnaire ou pour le MFR. Leurs enfants sont inscrits aux Jeunesses ou participent à Foi dans la Vie. Le frère aîné a quitté le foyer pour défendre les 'valeurs familiales' sur le front de l'Est, souvent en compagnie du fiancé de sa soeur. Cette esquisse peut paraître excessivement caricaturale, mais de nombreuses histoires du même type se retrouvent dans les dossiers consultés. L'endogamie idéologique est pratiquement de règle dans la communauté rexiste où les occasions, pour les filles, de rencontrer un futur époux, se limitent à l'univers réduit des cercles rexistes. Ces femmes ont souvent fait la connaissance de leur mari dans les bureaux où elles s'occupaient de secrétariat ou dans les camps de jeunesse. Nombreuses sont celles qui ont épousé le légionnaire dont elles étaient la marraine. La plupart des femmes rexistes sont donc entraînées par leurs proches dans le Mouvement, qui correspond à la mouvance familiale.

Quelques-unes adhèrent par idéal (11,9 %). On dénombre aussi quelques femmes atypiques, entraînées par une connaissance (2,4 %), guidées par l'esprit de lucre (2,4 %), ou pour les deux raisons précitées (4,8 %); d'autres encore viennent à Rex par goût de l'aventure, pour apprendre un métier (2,4 %), par amour, suite à l'influence d'un tiers (2,4 %) ... Une partie de ces femmes rejoignent la DRK, d'autres le Mouvement, en espérant obtenir des avantages matériels. Ces dernières ont rallié le Mouvement durant la guerre. Dans les données rassemblées par De Bock au contraire, les avantages matériels constituent la cause première de l'incivisme, l'influence exercée par des proches suivant de près¹⁰⁰. Mais cette différence s'explique sans doute par le fait que l'échantillon de De Bock comprend aussi bien des dénonciatrices que des collaboratrices.

Les témoignages oraux récoltés et les informations glanées dans les dossiers consultés permettent de croire que la plupart des femmes rexistes étaient catholiques. Toutefois, en raison de l'attitude de certains prêtres qui refusèrent l'accès de l'église aux rexistes en uniforme, les fidèles rexistes prirent distance vis-à-vis de l'Eglise. L'une d'elles me confia qu'elle n'avait jamais compris la position du clergé. Pour elle, "Dieu est au-dessus des hommes"¹⁰¹ et lui seul peut juger les actes.

La situation sociale à la sortie de prison

Le sort des inciviques qui ont purgé leur peine n'a été envisagé que tardivement par les différents gouvernements. En septembre 1946, le ministre de la Justice Albert Lilar

¹⁰⁰ HERMANN BEKAERT, *op.cit.*, p. 227.

¹⁰¹ Interview accordée par Mme De Goy, 2.III.1995.



• Inauguration d'une Maison de la Jeunesse légionnaire à Binche en octobre 1943.
(Photo SOMA-CEGES)

plaida pour la rééducation et le reclassement des inciviques ¹⁰². A cet effet, le Service de la Rééducation, du Reclassement et des Tutelles fut créé, mais on ne dispose à son propos que de maigres informations. Ce service se composait de deux sections : celle des Tutelles “qui a trouvé sa raison d’être dans l’évidente nécessité de ne pas abandonner complètement à eux-mêmes les condamnés inciviques libérés” ¹⁰³ et celle se préoccupant de la rééducation et du reclassement des inciviques.

En prison, les collaboratrices recevaient une formation professionnelle et devaient suivre des conférences et des entretiens abordant la problématique du civisme. Cependant, l’incivique qui sortait de prison se trouvait confronté au même problème : il était déchu de ses droits civils et politiques à perpétuité. “Cette sanction faisait peser une hypothèque bien lourde sur l’effort de rééducation et de réintégration. Quiconque perdait les droits énumérés à l’article 123sexies du Code pénal et ne pouvait en outre compter sur

102 LUC HUYSE & STEVEN DHONDT, *La répression des collaborations. 1941-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, 1993, p. 144.

103 W. HANSENS, “La rééducation des inciviques”, in *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, XI.1947, p. 158.

l'obtention d'un certificat de civisme se trouvait pour ainsi dire socialement amputé. Il lui devenait difficile de trouver du travail¹⁰⁴.

Pour beaucoup de femmes, les conditions pécuniaires et sociales à la sortie de prison furent, sans aucun doute, difficiles. Leur réinsertion professionnelle fut plus ardue dans les classes moyennes, le certificat de civisme étant indispensable pour obtenir un emploi dans les administrations publiques et dans l'enseignement, comme employées de banques, demoiselles de grands magasins, ou pour obtenir l'inscription au Registre de Commerce et exercer des emplois de bureau. Or près de la moitié des femmes de notre échantillonnage (41,3 %) furent déchués de leurs droits civils. Certaines d'entre elles, diplômées d'Ecole normale, n'ont pu réintégrer l'enseignement. A leur sortie de prison, elles ont souvent exercé, en attendant l'autorisation de reprendre leur profession, le métier de gouvernante ou tout autre fonction éducative¹⁰⁵. D'autres ont pu trouver un emploi dans des sociétés qui n'exigeaient pas de certificat de civisme. Elles se sont rendu compte par la suite que les autres employées de ces firmes avaient aussi été condamnées pour incivisme¹⁰⁶. Certaines ont averti leur patron de leur situation juridique mais ce dernier a préféré fermer les yeux¹⁰⁷.

De nombreux articles mentionnent la dislocation des familles d'inciviques, en raison de la durée des détentions et des difficultés matérielles¹⁰⁸. Des familles entières ont été emprisonnées pour collaboration. Certaines ont vu leur niveau de vie baisser, d'autres ont été privées de la pension du père de famille, en raison de sa participation active au mouvement durant la guerre¹⁰⁹. Pourtant, nous n'avons rencontré qu'un seul cas de divorce, et la procédure avait été entamée durant les derniers mois de guerre¹¹⁰. De nombreuses jeunes mariées ont attendu patiemment la libération de leur époux, condamné pour collaboration politique et militaire¹¹¹. D'autres se sont retrouvées précocement veuves, leur mari ayant été exécuté¹¹². Certaines, fiancées à un légionnaire durant la guerre ou pendant leur fuite en Allemagne, se sont mariées à leur sortie de prison¹¹³. Le réseau d'amitiés parmi les collaborateurs a dû fonctionner pour certaines

104 *Idem*, p. 147.

105 Interview accordée par Mme Defoiche Huguette, 20.III.1997.

106 Entretien téléphonique avec Mme D., 17.XI.1996; interview accordée par Mme Meunier Renée, 1.V.1996.

107 Interview accordée par Mme De Goy, 2.III.1995.

108 W. HANSENS, *op.cit.*, p. 147; HERMANN BEKAERT, *op.cit.*, p. 216; L. DE BRAY, *op.cit.*, p. 921; R.N., "La rose des vents", in *La Revue Nouvelle*, X.1948, p. 299.

109 Interview accordée par Mme De Goy, 2.III.1995.

110 Lettre de Fr. Moreau au substitut de l'Auditeur militaire Vandendorpe, 24.XII.1946 (GREFFE DU CONSEIL DE GUERRE, dossier DEBEAUNE Jeanne, farde Information, n° 15).

111 Interview accordée par Mme De Goy, 2.III.1995; entretien téléphonique avec Mme D., 17.XI.1996.

112 Interview accordée par Mme Defoiche Huguette, 20.III.1996. En Belgique, la peine de mort pour faits de collaboration perpétrés au cours de la Seconde Guerre mondiale a été exécutée dans 242 cas.

113 H. PHILLIPET, *Et mets ta robe de bal*, s.l., s.d.

femmes mais d'autres ont tourné la page, n'ont plus voulu entendre parler de cette époque et refusent aujourd'hui toute rencontre, toute interview ¹¹⁴. Certaines doivent toujours faire d'importants efforts pour en parler.

Conclusions

On peut se demander comment, en proposant une théorie aussi peu innovante pour les femmes, le rexisme a pu attirer un certain nombre d'entre elles. La valorisation sociale de la maternité est probablement un élément de réponse, comme le souligne déjà Hedwige Peemans-Poullet ¹¹⁵. Cette situation est comparable à ce que l'on observe en Italie ou en Allemagne ¹¹⁶ où, précisément, la mise en valeur des tâches domestiques, humbles et répétitives, comme 'fonction' importante dans l'Etat a constitué la toile de fond du ralliement féminin au régime nazi ou fasciste.

Certes, cet intérêt pour la famille n'était pas neuf : on l'a dit, il jalonne l'histoire de la droite traditionnelle. Mais il faut bien admettre que le message rexiste, avec ses formules simplistes mais percutantes, a pu lui donner un lustre nouveau. De même, la personnalité de Degrelle ne doit pas être étrangère à ce succès. Dans ses discours, il ne manquait jamais d'adresser un vibrant hommage à toutes les mères de Belgique. Son 'charme', son talent oratoire et le contenu de ses messages ont dû toucher et valoriser un certain nombre de femmes. Mais celles qui s'engagent dans le mouvement resteront, au total, peu nombreuses.

La guerre amène deux infléchissements majeurs : l'exacerbation du discours, désormais axé exclusivement sur le sacrifice et l'abnégation, vertus féminines par excellence, et la défense de la race. La politique nataliste des rexistes répond en effet moins à un souci économique, présent dans les années trente, qu'à un désir de préservation de la race.

Les relations avec les régimes totalitaires, et en particulier avec l'Allemagne, s'intensifient. Si le rexisme se référait déjà à des idéologies étrangères telles que le fascisme et le nazisme, et si on trouvait dans le *Pays réel* et *Rex*, de nombreux articles vantant auprès des militantes, par exemple, les réalisations de l'*Auxilio Social* (le service social espagnol ¹¹⁷), le discours rexiste se calque de plus en plus sur le discours nazi. La Jeunesse légionnaire féminine adopte comme insigne l'aigle bicéphale noir sur croix de Bourgogne blanche ¹¹⁸. Les uniformes, les mises en scène et le contenu des cours

114 Entretien téléphonique avec Mme D., 17.XI.1996 et Mme V., 7.II.1997; interview accordée par Mme Defoiche Huguette, 20.III.1997.

115 HEDWIGE PEEMANS-POULLET, *op.cit.*

116 Voir notamment CLAUDIA KOONZ, *op. cit.*

117 E. DORSAIT, "Les soeurs grises de la phalange espagnole", in *Le Pays réel*, 24.VII.1938.

118 BERTAL, "L'insigne J.L., symbole de notre idéal", in *Le Pays réel*, 16.I.1944.

donnés aux adhérentes de Foi dans la Vie sont directement inspirés du ‘grand frère’ germanique. Suzanne Lagneaux organise de nombreux voyages dans le but d’étudier le fonctionnement des différentes structures de jeunes et de femmes, et avec l’intention de nouer des contacts avec la jeunesse allemande. La jeunesse rexiste participe également à des cérémonies rassemblant, en Allemagne, toute la jeunesse d’Ordre nouveau ¹¹⁹.

En dépit de réels efforts, l’organisation des femmes au sein de Rex demeure longtemps embryonnaire et sa structuration se heurte à divers obstacles : un recrutement limité, parfaitement endogène, des relations parfois tendues avec le parti, les velléités d’indépendance de certaines dirigeantes, influencées par leurs homologues allemandes. Les déceptions face à l’emprise allemande amènent certaines à se retirer : le cas est très net en ce qui concerne les infirmières wallonnes.

A partir des années quarante, ces tensions sont d’autant plus sensibles que Rex n’est plus un mouvement fédérateur. La situation socio-économique est bouleversée par l’invasion et l’occupation du territoire belge par les troupes allemandes. Le soutien et la collaboration de plus en plus servile du chef de Rex, la situation familiale de nombreux ménages privés d’un mari ou d’un fils détenu, l’instauration du travail obligatoire... constituent autant d’éléments qui aliènent la sympathie de nombreuses femmes pour Degrelle. Le ‘charme’ degrellien n’agit plus que sur un entourage restreint.

Au total, le MFR resta un mouvement peu développé, touchant principalement les épouses et les filles de rexistes. Aucun document ne permet d’estimer avec précision l’ampleur de l’engagement rexiste féminin. Les estimations les plus raisonnables font état de deux à trois mille militantes. Mais certaines quittent le mouvement au début de la guerre, dès sa nouvelle orientation idéologique et d’autres démissionnent après les premiers attentats qui visent les militants rexistes.

Parmi ces ‘militantes’, peu d’entre elles sont réellement actives et occupent des postes à responsabilités. Une grande majorité se borne à verser des cotisations ou à s’abonner au *Pays réel*. D’une manière générale, leurs activités se limitent le plus souvent au domaine caritatif et au travail administratif.

Le rexisme se distingue des régimes totalitaires et de ses pendants néerlandophones (*VNV, De Vlag, ...*) par le manque de contenu propre, y compris dans le discours qu’il adresse aux femmes. Privé de terreau ‘nationaliste’, à l’inverse des mouvements d’extrême droite flamands, il reprend un projet social et familial peu innovant, calqué sur celui des conservateurs qui revendiquait le retour de la femme au foyer et célébrait la mission maternelle des femmes. Comme le Parti catholique, il réclame le suffrage féminin ou le

119 *Le Pays réel*, 7.VI.1943.

suffrage familial. Mais il se distingue de la droite classique par ses propositions extrêmes en matière de divorce, de lutte contre l'avortement et la contraception, par sa volonté de créer une hiérarchie entre les citoyens - les célibataires et les couples sans enfants considérés comme des citoyens ayant moins de droits (cfr le suffrage familial), et en préconisant l'effacement de l'Etat au profit d'un chef.

La part prise par les femmes à la constitution de l'Ordre nouveau en Belgique apparaît en définitive comme une collaboration 'de proximité', une sorte d'enrôlement familial qui, à partir du classique socle des activités caritatives et sociales créées dans l'entre-deux-guerres, rencontra d'énormes difficultés à constituer ses propres structures après 1940.

* LAMYA BEN DJAFFAR (°1974) est licenciée en histoire (période contemporaine) et en gestion culturelle. Son mémoire a abordé la problématique des femmes et du rexisme (*Rex et la femme : d'une conception idéologique à une réalité structurée*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, Université libre de Bruxelles, 1997).